



Réunion du comité de pilotage

Site Natura 2000 puy de Wolf - 12 juin 2014 - Firmi

Présents : Bruno Baverey DDT, Serge Bouteiller DDT, Claudine Delarocque CCDA (avec Tom Allier stagiaire CCDA), Valérie Ferlet-Boulard CPIE, Josiane Lagarrigue-Castes, CCDA, Arnaud Boutonnet CDOS, Héroïse Gonzalo Chambre d'Agriculture, Maxime GAUBERT Fédération Départementale des Chasseurs.

Excusés : M. Cantos, CCI, M. Malvy Région Midi-Pyrénées, Chambre des métiers et de l'artisanat

L'ordre du jour était le suivant :

- bilan 2013
- prévisions des actions 2014
- Questions diverses

Participation au réseau des animateurs

Deux réunions ont été organisées par la DREAL en 2013.

Réunion du 23 mai 2013 : sites fleuves + état avancement région docobj et sudoco (pas de structure aveyronnaise présente)

Réunion du 19 novembre 2013 : projet synthèse habitats naturels (CB), financements 2014-2020, MAE, recherche INRA sur Natura 2000 (PNRGC présent)

Les comptes-rendus sont disponibles sur demande.

Informatisation des données + animation

SUDOCO est renseigné conformément à la demande des services de l'état.

Organisation d'une réunion du comité de suivi initialement prévue en février 2014 puis reportée en juin.

Mise en œuvre de la charte et des contrats

Poursuite de la mise à jour du fichier des propriétés du site afin de faciliter la signature de contrats au besoin.

La charte est téléchargeable sur le site internet dédié au puy de Wolf et toutes les informations et contacts permettant d'établir un dossier sont en ligne.

L'État ne compense plus l'exonération de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti dont bénéficient les signataires de nouvelle charte. La signature de nouvelles chartes n'est donc pas une priorité. Une rectification a été apportée aux informations données sur le site internet.

Perspectives pour 2014 : cette action n'est pas prioritaire en 2014, toutefois, la poursuite de la mise à jour du fichier des propriétés pourrait permettre de répondre à d'éventuelles demandes de contrats d'entretien.

**CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

Accompagnement des acteurs locaux dans la mise en place d'actions de sensibilisation et gestion de l'espace

Accompagnement du CDRP : le CDRP12 envisage de détourner le GR62b en partie sur le site. Une réunion de travail et de coordination a eu lieu en juillet 2013 avec les différentes parties concernées. La première étape consistant à identifier les propriétaires des parcelles de Firmi. Ils seront ensuite contactés afin de conventionner avec le CDRP. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu dans l'année, l'objectif final est un balisage et une inscription au PDIPR.

Valérie Ferlet Boulard précise que la connaissance sur l'état du foncier est très hétérogène selon les communes

- sur Aubin : les propriétaires sont peu nombreux et bien identifiés
- sur Firmi : l'héritage féodal a laissé de nombreux propriétaires avec beaucoup d'indivisions, donc très difficile à retrouver.

Le VCAN a de son côté fait des recherches sur Firmi et possède un certain nombre de données.

Montage d'un programme de visites guidées : en collaboration avec le musée Vetter, les OTSI du territoire et les producteurs locaux mobilisés. 3 visites prévues en 2013, mais annulées en raison de la météo. La visite du 5 juillet, en soirée, a réuni 45 personnes. L'exposition a été accueillie par le musée tout l'été. Pour éviter l'influence de voiture au niveau du site et respecter une démarche d'éco-responsabilité, un système de co-voiturage a été mis en place au départ de la place de la république à Firmi.

En 2014, démarrage d'un programme destiné au public familial : l'objectif est d'inciter les familles du bassin à découvrir le site à travers les réalisations des enfants. Les enfants ont été sensibilisés, ainsi que les enseignants permettant de préparer une sortie familiale et une restitution qui pourra être mise en ligne sur le site internet du puy en 2014.

Perspectives pour 2014 : poursuite du programme de sensibilisation des familles, mise en valeur du travail des enfants, participation aux journées du patrimoine en septembre 2014 en collaboration avec le musée Vetter et la CCDA.

Évaluation des incidences et fréquentation du site

Aucune manifestation ou travaux soumis à évaluation d'incidences n'ont eu lieu en 2013.

Les visites grand public se font à 80% autour du chemin afin d'éviter tout piétinement excessif.

La communauté de communes attribuant une subvention au VCAN pour la ronde du puy de Wolf, une clause prévoit que cette subvention ait pour contrepartie un accompagnement écoresponsable de la manifestation. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les organisateurs afin d'adapter le tracé et déplacer la zone de ravitaillement à une zone moins sensible. Un avis a été formulé à la DDT suite à la demande d'autorisation préfectorale demandant que des modalités soient respectées fin de préserver les habitats. L'événement s'organisant en mai 2014, l'impact sur les habitats en pleine période de végétation peut ne pas être négligeable sur un site d'aussi petite surface. Une expertise du conservatoire botanique a donc été sollicitée, bien qu'il n'existe pas d'état zéro réalisé sur le site.

Perspectives 2014 : améliorer la connaissance du site afin de mieux appréhender les éventuels impacts d'une manifestation sur le site dont la fréquentation est en nette hausse et grandement facilitée par les aménagements réalisés par le VCAN en 2013. Une sensibilisation accrue des organisateurs doit être effectuée en collaboration avec les services de l'État et le CDOS notamment et un travail de concertation doit être mené afin de limiter les impacts d'une nouvelle manifestation. Il est proposé d'organiser rapidement une réunion de travail avec le CDOS, la DDT, la DDCSPP et le VCAN afin de préparer l'édition 2015 de la ronde du Puy.

Concernant la hausse de la fréquentation du site, un travail est en cours avec le CDRP mais il semble qu'il soit nécessaire d'envisager une canalisation de la fréquentation et une information sur le site au moyen de panneaux d'accueil. Un budget a été prévu pour l'actualisation du panneau réalisé en 2004. D'autres panneaux pourront être nécessaires aux entrées sud du site. Les propriétaires doivent être informés de la démarche et sensibilisés



Site internet

Mise à jour régulières des actualités

Mise en ligne de l'exposition

renforcement de la rubrique agir localement

Perspectives 2014 : poursuite et mise en ligne des travaux d'enfants du territoire

Précisions scientifiques

Valérie Ferlet-Boulard rappelle que le Tabouret de Firmi fait l'objet de recherches sur la phytoremédiation des sols et les plantes hyperaccumulatrices. Des prélèvements ont eu lieu sur le site en 2013 suite à un repérage sur le site en 2012 et une demande d'autorisation formulée en 2013.

Amélioration de la gouvernance à partir de 2014

La gouvernance du site n'est plus adaptée à sa réalité, il devient nécessaire de modifier la composition du comité de pilotage. Serge Bouteiller propose de ne pas trop l'élargir mais de prévoir un groupe de travail consultatif qui pourrait avoir un représentant au sein du comité de pilotage et être consulté. Le comité de pilotage devra garder un équilibre et sa neutralité mais il pourra inclure :

- une représentation de spécialistes scientifiques (géologue, botaniste, naturalistes), du CAUE
- un membre de la DDCSPP
- de représentants des usagers.

A noter que le comité peut inviter des experts ponctuellement

En conséquence la Communauté de communes transmettra dans les meilleurs délais un courrier de modification de l'actuelle COPIL

Le groupe de travail pourra réunir les propriétaires qui le désirent (ou leurs représentants), les organisateurs de manifestations locales, les OTSI, les exploitants..

Amélioration de la connaissance

Valérie Ferlet-Boulard précise que depuis 2009, il n'y a pas eu de suivi sur l'état de la flore. Par ailleurs il n'existe aucune donnée sur la faune bien que la présence de jeune hibou grand duc ait été signalée. Il serait intéressant de cibler l'inventaire sur les reptiles, papillons et oiseaux.

La DDT précise que l'amélioration de la connaissance n'est pas une priorité au niveau des sites Natura 2000 et qu'il sera difficile de l'intégrer dans le budget 2015. Avec la présence probable de hibou grand duc sur le Puy de Wolf, les programmes d'actions (PNA), outils de protection des espèces menacés d'extinction, pourraient être une porte d'entrée pour mener cet inventaire mais il convient de s'assurer que cette espèce rentre dans les critères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée

Les documents de séance seront disponibles prochainement sur le site internet à l'adresse <http://puydewolf.n2000.fr/agir-localement/vous-etes-membre-du-comite-de-pilotage> ou sur demande par courrier électronique.

